**ROYAUME DU MAROC**

**CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L’HOMME**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Appel d’offres N° 07/2011/CNDH**

**L’acquisition et l’installation du mobilier de Bureau pour les commissions régionales du Conseil National des Droits de l’Homme.**

Passé en application de l’alinéa 2 §1 de l’article 16 et alinéa 3§3 de l’article 17 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l’état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

**ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Le présent règlement de consultation concerne l’acquisition et l’installation du mobilier de Bureau pour les commissions régionales du Conseil national des droits de l’Homme.

Il a été établi en vertu des dispositions de l’article 18 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l’Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le décret n°2.06.388 précité. Toute disposition contraire au décret n°2.06.388 précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l’article 18 et des autres articles du décret n°2.06.388précités.

**ARTICLE 2 : MAITRE D’OUVRAGE**

Le maître d’ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d’offre est le conseil national des droits de l’Homme représenté par son président **Driss El Yazami.**

**ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS**

Conformément aux dispositions de l’article 22 du décret n° 2.06.388 précité :

Seules peuvent participer au présent appel d’offre les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financière requise ;

- Est en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;

- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès et cet organisme.

Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;

- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l’autorité judiciaire compétente.

**ARTICLE 4** : **LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS ET PIECES COMPLEMENTAIRES**

Conformément aux dispositions de l’article 23 du décret n° 2.06.388 précité  les pièces à fournir par les concurrents sont :

1. **Un dossier administratif comprenant :**

1/- La déclaration sur l’honneur comportant les indications et les engagements précisés au paragraphe " 1.a " de l’article 23 du décret n° 2.06.388 précité, (\*)

2/- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent,(\*)

3/- une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d’un an par l’administration compétente du lieu d’imposition certifiant le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu’il a constitué les garanties prévues à l’article 22 du décret n° 2.06.388 précité. Cette attestation doit mentionner l’activité au titre de laquelle le concurrent est imposé, (\*)

4/- une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d’un (1) an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l’article 22 du décret n° 2.06.388 précité, (\*)

5/- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l’attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu,

6/- Le certificat d’immatriculation au registre de commerce, (\*)

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir les pièces visés aux paragraphes 3, 4 et 6 ci–dessus délivré par les organismes compétents de leurs pays d’origine ou de provenance ou le cas échéant une déclaration faite par l’intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d’origine ou de provenance.

7/-Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) avec toutes les pages paraphées et portant le cachet de l’entreprise, et la dernière cachetée et signée avec la mention **« lu et accepté », et** Le présent règlement de consultation à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

1. **Un dossier technique comprenant :**

Conformément aux dispositions du §B de l’article 23 du Décret n° 2.06.388 précité, il est exigé des concurrents, la production de :

1-a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du candidat, le lieu, la date, la nature et l’importance des prestations qu’il a exécutées ou à l’exécution desquelles il a participé.

1-b) Les attestations délivrées par les hommes de l’art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations qui en ont éventuellement bénéficiés. Chaque attestation (originale ou certifiée conforme) précise, notamment, la nature des prestations, le montant, les délais et leurs dates de réalisation, l’appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Les attestations ci-dessus sont demandées aussi pour chaque sous-traitant éventuel.

Le soumissionnaire doit présenter des attestations (originaux ou certifiés conformes) détaillées et adaptées à la nature des prestations objet du présent appel d’offres.

1. **Offre technique**
2. Une note détaillant la proposition technique plus particulièrement en matière de caractéristiques techniques du mobilier proposé.
3. Les prospectus/catalogues ou photos du mobilier proposé.
4. Une fiche précisant l’offre du fournisseur en matière de garantie du mobilier à acquérir ;
5. Echantillons concernant les fauteuils, tissus, bois…

**d) Une offre financière comprenant**

* L’acte d'engagement établi comme il est dit au paragraphe 1- a de l’article 26 du décret n° 2.06.388 précité ;
* Le bordereau des prix et le détail estimatif.

Le montant de l’acte d’engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en toutes lettres.

##### ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

-Conformément aux dispositions de l’article 19 du décret 2.06.388, le dossier d’appel d’offres comprend :

- La copie de l’avis d’appel d’offres ;

- Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;

- le modèle de l’acte d’engagement

- le Bordereau des prix – détail estimatif ;

- le modèle de déclaration sur l’honneur

- Le présent règlement de la consultation ;

##### ARTICLE 6 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2.06.388 précité des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier suffisamment à l'avance et en tout cas avant la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, ce report sera publié conformément aux dispositions de l’article 20 du décret n° 2.06.388 précité.

**ARTICLE 7 : REPARTITION PAR LOT**

Le présent appel d’offres concerne un marché lancé en lot unique.

##### ARTICLE 8 : RETRAIT DES DOSSIERS D’APPEL D’OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents à l’adresse indiquée dans l’avis d’appel d’offres, dès la parution de l’avis d’appel d’offres au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

##### ARTICLE 9 : INFORMATION DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 2.06.388 précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage délégué à un concurrent, à la demande de ce dernier, sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmée ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

##### ARTICLE 10 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret n° 2.06.388 précité, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

Un dossier administratif précité (Cf. Article 4 ci-dessus) ;

Un dossier technique précité (Cf. Article 4 ci-dessus) ;

Une offre technique comprenant les pièces complémentaires précitées (Cf. Article 4 ci-dessus) ;

**Présentation des dossiers des concurrents**

Conformément aux dispositions de l’article 28 du décret n° 2.06.388 précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

* Le nom et l'adresse du concurrent ;
* L’objet du marché ;
* La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
* L’avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient trois enveloppes comprenant pour chacune :

1. La première enveloppe contient le dossier administratif, le dossier technique et l’offre technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « dossiers administratif et technique et offre technique »;
2. La deuxième enveloppe contient l’offre financière. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention « offre financière ».

##### ARTICLE 11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret N° 2.06.388 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

Soit déposés, contre récépissé, aux bureaux indiqués dans l’avis d’appel d’offres.

Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l’heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le Maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 35 du décret n° 2.06.388 précité.

##### ARTICLE 12: RETRAIT DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 2.06.388 précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l’objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l’heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial visé à l'article 11 ci-dessus.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent, dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 30 du décret n° 2.06.388 du 05-02-2007 et rappelées à l'article 11 ci-dessus.

**ARTICLE 13 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

Si, dans ce délai, le choix de l'attributaire ne peut être arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage resteront engagés pendant le nouveau délai.

**ARTICLE 14 : PRESENTATIONS ET EXAMEN DES CATALOGUES ET ECHANTILLONS**

Conformément aux dispositions de l’article 37 du décret n° 2.06.388, le soumissionnaire est tenu de présenter les échantillons accompagnés des documents techniques, les prospectus et les catalogues de toutes les pièces incluses au CPS ainsi que tout élément pouvant aider à apprécier son offre par la commission en spécifiant la référence proposée pour chaque pièce et pour chaque matériau.

Il est à préciser que l’offre sera globalement écartée si une ou plusieurs pièces composant ladite offre, ne sont pas conformes aux spécifications techniques du CPS.

Le dossier regroupant ces documents demandés (fiche descriptive) doit être déposé sous plis fermé avec le dossier d’appel d’offres.

Le délai pour la remise de cette documentation technique expire à la date et heure fixées par l’avis de l’appel d’offres.

A leur réception, ces plis sont enregistrés par le Maître d’Ouvrage dans leur ordre d’arrivée, sur un registre spécial, le numéro d’enregistrement ainsi que la date et l’heure d’arrivée, sont portés sur le dossier remis.

##### ARTICLE 15 : CRITERES D’APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CONCURRENTS

La commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l’importance des prestations objet de ce marché ; et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif et technique de chaque concurrent.

##### ARTICLE 16 : JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront examinées conformément aux dispositions des articles 35 et 39 du Décret 2.06.388 précité.

Les offres seront jugées sur la base de l’offre financière sous réserve des vérifications, l’offre la plus avantageuse est la moins disante.

**MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR**

### DECLARATION SUR L'HONNEUR (\*)

- Appel d’offre ouvert sur offres de prix n°07/2011/CNDH

- Objet du marché : l’acquisition et l’installation du mobilier de Bureau pour les commissions régionales du Conseil national des droits de l’Homme.

### A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ...................................................................(prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu :.........................................................................................

affilié à la CNSS sous le n° :................................. (1)

inscrit au registre du commerce de............................................(localité) sous le n° ...................................... (1) n° de patente.......................... (1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR…………………..(RIB)

### B - Pour les personnes morales

Je, soussigné .......................... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de...................................... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:.....................................................................................................

adresse du siège social de la société..................................................................... adresse du domicile élu..........................................................................................

affiliée à la CNSS sous le n°..............................(1)

inscrite au registre du commerce............................... (localité) sous le n°....................................(1)

n° de patente........................(1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR…………………..(RIB)

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2-06.388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

- Etant en redressement judiciaire j’atteste que je suis autorisé par l’autorité judiciaire compétente à poursuivre l’exercice de mon activité (2) ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n° 2-06.388 précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d’état principal du marché ;

4 – m’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché.

5 – m’engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue de l’influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- **certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- **reconnais** avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n° 2-06.388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....................le...........................

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d’origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(\*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

**MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT**

Appel d’offres ouvert, n°07/CNDH/ 2011 relatif à l’acquisition et l’installation du mobilier de bureau pour le compte des commissions régionales du Conseil national des droits de l’Homme, passé en application des prescriptions de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 et de l'article 17 paragraphe 3 alinéa 3 du décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

### A - Partie réservée à l'Administration

(1) Appel d'offres ouvert, ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°........ du (2)..........

(1) Appel d’offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°………du (2)……………

(1) Appel d’offres avec présélection, au rabais ou sur offres des prix n°……du (2)…..

(1) concours n°………………, du (2) …………………………………….

(1) Marché négocié du……………………….

- appel à la concurrence n°…………………………………(1)

- du ………………………………………………..(1)

Objet du marché………………………………………….passé en application de l’alinéa………………………, du paragraphe…………….., de l’article……….,du décret n°2-.06.388 du 16 Moharrem 1428 ( 5 Février 2007), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion et à leur contrôle (3).

### B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (4), soussigné : .........................................(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu ..................................................... ................................affilié à la CNSS sous le ................................ (5) inscrit au registre du commerce de................................... (localité) sous le n° ...................................... (5) n° de patente.......................... (5)

b) Pour les personnes morales

Je (4), soussigné ..........................(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de...................................... (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de:.....................................................................................................adresse du siège social de la société....................................................................

adresse du domicile élu........................................................................................

affiliée à la CNSS sous le n°..............................(5) et (6)

inscrite au registre du commerce............................... (localité) sous le n°....................................(5) et (6)

n° de patente........................(5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié)(1) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au (dossier d'appel d'offres; du concours ou du marché négocié) (1) ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. :.........................................(en lettres et en chiffres)

- taux de la TVA……………………………………………. (en pourcentage)

- montant de la T.V.A.:……………….....................(en lettres et en chiffres)

- montant T.V.A.comprise :........................(en lettres et en chiffres) (7)(8)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte .............(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom(ou au nom de la société) à..................................(localité), sous relevé d’identification bancaire (RIB) numéro…………………………….

**Fait à........................le....................**

(Signature et cachet du concurrent)

(1) supprimer les mentions inutiles.

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) se référer aux dispositions du décret selon les indications ci-après :

-appel d’offre ouvert au rabais :- alinéa (al.) 2, paragraphe ( §) 1 de l’article (art) 16 et al.2, §3 de l’art.17

- appel d’offres ouvert sur offres de prix : -al.2, §1 de l’art.16 et al.3,§ 3 de l’art.17

- appel d’offres restreint au rabais :- al.2, § 1 de l’art.16 et § 2 et  al.3,§3 de l’art.17

- Concours : -al.4, § 1 de l’art.16 et § 1 et 2 de l’art.63

- Marché négocié : - al.5, § 1 de l’art.16 et §….de l’art. 72 (préciser le n°du § approprié)

(4) lorsqu’il s’agit d’un groupement, ses membres doivent :

1) mettre « Nous, soussignés…………..nous obligeons conjointement/ou solidairement ( choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l’acte d’engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

2) – ajouter l’alinéa suivant : « désignons……………..(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement »

(5) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d’origine, la référence à la déclaration faite devant autorité judicaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.

(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(7) en cas d’appel d’offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« m’engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales. Moyennant un rabais (ou une majoration) de ……….(………)

( en lettre et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif »

(8) en cas de concours, les alinéas 1 et 2 doivent être remplacés ce qui suit :

« m’engage, si le projet, présenter par………..(moi ou notre société) pour l’exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d’engagement, est choisir par le maître d’ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par………….( moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j’ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous-ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j’ai arrêté :

-montant hors T.V.A :…………………………………………….(en lettre et en chiffres)

- taux de la T.V.A : …………………………………………………….( en poucentage)

- montant T.V.A comprise : ………………………………………( en lettre et en chiffres)

« Je m’engage à terminer les prestations dans un délai de……………

« Je m’engage, si l’une de primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer au stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d’ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est supprimer si le maître d’ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés)